

MIROIR POUR PISTE CYCLABLE Référence : 07949

RESUME

Découvrez nos miroirs de sécurisation des pistes cyclables convexes, idéals pour protéger les intersections et les sorties de garages. Ce miroir routier réglementaire permet l'organisation et la cohabitation de la mobilité douce au sein d'une municipalité.

Le cadre du miroir est de fabrication française, il est disponible en bois mélèze 3 plis et PVC rigide de 10 mm.

Ce type de miroir de surveillance est garanti 3 ans, incassable, inaltérable et traité anti UV. Il permet une vision à 90° dans 2 directions.

Les points forts :

- Garantie 3 ans
- Anti-vandalisme
- Fabrication Française
- Conforme à la réglementation en vigueur
- Pose au mur ou sur poteaux de 60 à 90 mm (fixation incluse)

DECLINAISONS

Matière

Bois de mélèze
PVC

DESCRIPTION

Les avantages de notre miroir urbain pour pistes

cyclables

Un miroir routier qui assure la sécurité des cyclistes, piétons

Nos miroirs sont idéaux pour assurer la sécurité des usagers de la route. Ils assurent une circulation sur la voie publique fluide et préviennent des collisions entre un véhicule motorisé et un cycliste.

Dans le but de renforcer la sécurité dans les agglomérations. Vous pouvez accompagner les miroirs pour pistes cyclables de [panneaux annonçant l'arrivée de vélos sur la droite](#).

De plus, notre réflecteur augmente la visibilité grâce à un miroir qui permet une perception à 90° et le contrôle dans 2 directions afin de réduire les angles morts. La distance maximale de l'observateur se situe à 6 mètres, permettant à l'usager d'adopter la bonne réaction.

Assurément, la vitre du miroir routier est traitée anti UV pour limiter les éblouissements provoqués par une lumière trop intense.

Il est essentiel d'équiper les lieux à risques de ces réflecteurs, notamment une zone de rencontre où les piétons bénéficient de la priorité. Retrouvez notre [thermocollé zone de rencontre rétro réfléchissant](#).

Découvrez l'intégralité de nos [miroirs de sécurité routière conformes](#) aux réglementations !

Un miroir pour la voie publique robuste et conforme à la réglementation

Suite à l'arrêté du 23 septembre 2015 relatif à la modification de la signalisation routière en vue de favoriser les mobilités actives, il est essentiel de sécuriser les déplacements des cyclistes.

Pour assurer la durabilité et la fiabilité de nos miroirs routiers, l'ensemble de notre gamme est conçu en respectant scrupuleusement les critères de fabrication et les bonnes pratiques conformes à la réglementation en vigueur. La réglementation d'un miroir routier permet d'assurer sa robustesse et d'établir des garanties.

Par conséquent, notre réflecteur est garanti 3 ans : incassable, inaltérable, traité anti UV.

De plus, notre miroir pour piste cyclable en bois est doté de particularités. Sa matière en mélèze imputrescible lui permet de résister aux intempéries, aux insectes et aux attaques fongiques. Aussi, son bois est non polluant, il ne nécessite pas de traitement et il est très résistant au feu.

Vous voulez en savoir plus ? Prozon met à votre disposition un article vous permettant de [bien choisir votre miroir de circulation voie publique](#).

Une installation rapide et adaptable

Notre miroir routier associe une praticité et une adaptabilité exceptionnelles.

Optez pour la simplicité avec notre kit complet incluant toutes les fixations nécessaires, sans frais supplémentaires.

Fixez-le directement au mur ou sur des poteaux rectangulaires ou ronds de 60 à 90 mm de diamètre, offrant une flexibilité de mise en place.

Retrouvez notre [miroir routier 100% personnalisable](#) pour renforcer la visibilité et la sécurité des usagers.

Les caractéristiques techniques du miroir sécuritaire 90°

Matières :

Cadres :

- PVC rigide expansé
- Bois mélèze 3 plis

Réflecteur : PlexiglasFixation : universelle

Garantie

Garantie 3 ans, incassable, inaltérable.

Dimensions

Cadres :

- PVC : 833 x 868 mm
- Bois : 880 x 718 mm

Miroirs :

- PVC : 400 mm de diamètre
- Bois : 400 mm de diamètre